



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 OCTOBRE 2017

Le 13 octobre 2017, le Conseil d'administration de Teleperformance (Euronext Paris) a pris acte de la démission de M. Paulo César Salles Vasques, directeur général et administrateur de la société, de l'ensemble de ses mandats au sein du groupe, à l'exception de ses mandats de président non exécutif et d'administrateur de Teleperformance CRM SA, filiale brésilienne, qu'il accepte de poursuivre afin de permettre le maintien et le développement des affaires du groupe au Brésil. Cette démission s'inscrit dans le cadre de la décision du Conseil de réunir les fonctions de Président et de Directeur Général décidée par le Conseil. Elle est d'effet immédiat.

Le même jour, le Conseil d'administration, sur avis du Comité des rémunérations et des nominations, a approuvé les conditions financières du départ de M. Paulo César Salles Vasques. Ces conditions sont conformes à la politique de rémunération en vigueur pour les mandataires sociaux, telle que décrite dans le document de référence 2016 et adoptée par l'assemblée des actionnaires le 23 juin 2017, et s'inscrivent dans l'exécution des accords ou engagements préexistants, préalablement autorisés par le Conseil d'administration et/ou approuvés par l'assemblée générale des actionnaires et publiés annuellement par la société dans son document de référence.

Conformément à la politique de rémunération en vigueur, ces conditions financières sont supportées par la filiale américaine de Téléperformance, Teleperformance Group Inc., à l'exception d'une quote-part faible de la rémunération fixe de M. Paulo César Salles Vasques.

▪ Rémunération fixe au titre de 2017

La rémunération annuelle fixe de M. Paulo César Salles Vasques, a été réduite *pro rata temporis* jusqu'au 13 octobre 2017, date de cessation de son mandat de directeur général. Elle s'élève ainsi à un montant total de 2 417 425 \$.

Par ailleurs, au titre de son mandat de co-directeur général de Teleperformance Group Inc., filiale américaine de Teleperformance, M. Paulo César Salles Vasques est astreint à l'exécution d'un préavis de six mois. Désireux de donner sa pleine effectivité au nouveau mode de gouvernance, le Conseil a exercé sa faculté de substituer à ce préavis le versement de six mois de rémunération fixe, soit un montant de 1 548 000 \$.

▪ Rémunération variable au titre de 2017

La rémunération variable annuelle de M. Paulo César Salles Vasques au titre de l'exercice 2017 sera calculée conformément aux conditions et modalités arrêtées par le Conseil d'administration dans sa séance du 28 février 2017. Chacun des critères quantitatifs et qualitatifs sera mesuré par le Conseil en 2018 lors de son arrêté des comptes 2017, sur la base des performances de l'exercice 2017. Il sera appliqué au montant ainsi déterminé un *pro rata temporis* tenant compte de la période d'exercice effectif de M. Paulo César Salles Vasques en qualité de directeur général.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, le versement de ce *prorata temporis* sera conditionné à un vote d'approbation par l'assemblée générale statuant en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017.

▪ **Engagement de non-concurrence**

M. Paulo César Salles Vasques est tenu à une obligation de non-concurrence et de non-débauchage d'une durée de deux ans, soit jusqu'au 13 octobre 2019, au titre de laquelle il peut prétendre à une indemnité de non-concurrence égale à deux ans de sa rémunération brute (fixe et variable) au titre de l'exercice 2016, soit 8 600 000 \$.

Cette indemnité de non-concurrence lui sera versée sous les conditions et suivant les modalités de la convention de non-concurrence conclue en date du 25 novembre 2013, dûment autorisée par le conseil d'administration le 25 novembre 2013 et approuvée par l'assemblée générale des actionnaires le 7 mai 2014.

▪ **Plan d'attribution gratuite d'actions en cours**

Un nombre total de 175 000 actions de performance ont été attribuées en 2016 à M. Paulo César Salles Vasques au titre du *long-term incentive plan* mis en place par Teleperformance Group Inc.

Le droit de M. Paulo César Salles Vasques d'acquérir des actions de performance au titre de ce *long-term incentive plan* est réduit *prorata temporis* pour ne tenir compte que de la durée durant laquelle, sur la période de trois ans dudit plan, il aura été en charge de fonctions exécutives. Le nombre maximum d'actions de performance susceptibles d'acquisition définitive à l'issue de cette période se trouve ainsi ramené à 104 041 actions de performance.

M. Paulo César Salles Vasques a, par ailleurs, accepté que l'acquisition de 50% de ces 104 041 actions à l'issue de la période d'acquisition prévue au *long-term incentive plan* soit soumise non seulement aux conditions prévues au *long-term incentive plan*, mais également à la réalisation par lui d'objectifs importants dans le cadre de ses fonctions au sein de Teleperformance CRM SA au Brésil.

Il est par ailleurs rappelé que M. Paulo César Salles Vasques ne bénéficie d'aucun plan d'options de souscription ou d'acquisition d'actions, ni de rémunération exceptionnelle, ni de régime de retraite additionnel ou additif, ni d'indemnité de départ.

À PROPOS DU GROUPE TELEPERFORMANCE

Teleperformance (RCF - ISIN : FR0000051807 – Reuters : ROCH.PA – Bloomberg : RCF FP), leader mondial de la gestion omnicanal de l'expérience client externalisée, apporte ses services aux entreprises et aux administrations du monde entier, non seulement dans le domaine des services de relations clients, de l'assistance technique et de l'acquisition clients (les *core-services*), mais également dans celui des solutions d'interprétariat en ligne, de la gestion de demandes de visas, de l'analyse de données et du recouvrement de créances (les services spécialisés à haute valeur ajoutée). En 2016, Teleperformance a publié un chiffre d'affaires consolidé de 3 649 millions d'euros (4 050 millions de dollars sur la base d'un taux de change de 1 € pour 1,11 \$).

Le groupe dispose de 163 000 stations de travail informatisées et compte près de 217 000 collaborateurs répartis sur 340 centres de contacts dans 74 pays et servant 160 marchés. Il gère des programmes dans 265 langues et dialectes pour le compte d'importantes sociétés internationales opérant dans de multiples secteurs d'activité.

Les actions Teleperformance, cotées sur Euronext Paris, compartiment A, sont éligibles au service de règlement différé et appartiennent aux indices : CAC Large 60, CAC Next 20, CAC Support Services, STOXX 600 et SBF 120. L'action Teleperformance fait également partie de l'indice Euronext Vigeo Eurozone 120 depuis décembre 2015, dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale et de la gouvernance d'entreprise.

Pour plus d'informations : www.teleperformance.com

Pour nous suivre sur Twitter : [@teleperformance](https://twitter.com/teleperformance)